Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 048-214801458-20260925-DE_2026_038-DE

République française

LOZERE

SAINT DENIS EN MARGERIDE - Commune

Séance du 25 septembre 2026

Membres en exercice : 8

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 21/09/2026

vingt-cinq septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Vincent CHARDON

Présents : Vincent CHARDON, Andrée DOMERGUE, Serge CORNUT, Nadine TICHIT, Joseph TREBUCHON, Nicole GOUDET, Frédéric PASCAL

Représentés :

Excusés :

Absents : François PIERRON

Secrétaire de séance : Andrée DOMERGUE

Objet : Demande de subvention auprès du Département au titre du fonds d'Investissement Cantonal 2026-Achat d'une balayeuse de voirie municipale communal - DE_2026_038

La commune de Saint-Denis-en-Margeride s'engage au quotidien pour offrir à ses habitants un cadre de vie agréable, propre et sécurisé. Cependant, l'entretien régulier de la voirie représente un défi logistique et financier croissant pour notre budget.

L'achat d'une balayeuse de voirie municipale moderne présente plusieurs avantages majeurs :

- **Amélioration du cadre de vie :** Un nettoyage régulier des rues, des places et des trottoirs prévient l'accumulation de déchets, de feuilles mortes et de poussières.
- **Sécurité des usagers :** L'élimination des gravillons, des mousses et des débris glissants réduit considérablement les risques de chute pour les piétons, les cyclistes et les usagers de deux-roues.
- **Protection de l'environnement :** Une balayeuse efficace évite que les polluants urbains ne soient entraînés par les eaux de pluie vers les réseaux d'assainissement et les milieux naturels environnants.

Le devis pour cet achat s'élève à 9 400.00 € HT, soit 11 280.00 € TTC.

En tant que petite commune, notre capacité d'autofinancement est limitée. L'acquisition d'une balayeuse représente un investissement lourd qui pèse de manière significative sur notre budget d'équipement, malgré sa nécessité absolue pour notre agent technique, car cet investissement lui permettra d'optimiser son temps de travail et il pourra réallouer son effort vers d'autres missions d'espaces verts ou de maintenance.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 048-214801458-20260925-DE_2026_038-DE

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		4 700.00€	50.00 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		**4 700.00 €**	**50.00 %**
Conseil départemental	Fonds d'Investissement Cantonal	4 700.00 €	50.00 %
Sous-Total subventions publiques*		**4 700.00 €**	**50.00%**
TOTAL H.T.		**4 700.00 €**	**100 %**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** cette opération.
- **Sollicite l'aide** du Département à hauteur de 50.00 %.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet.

Vincent CHARDON
Président de séance

Andrée DOMERGUE
Secrétaire de séance

MAIRIE DE ST DENIS EN MARGERIDE (Lozère)